

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2024



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 19 février 2024

Date de convocation : 15 février 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Lundi 19 février, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 16 votants : 20

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Virginie BESSONNET, Jean SOUCHET, Lydia EVEILLARD, Bertrand GUILLOT, Karine DAVID, Dorothée JOINT, Arnaud OGER, Véronique CARPENTIER (participation au vote à partir de la délibération n°012-02-2024) Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Johann LE CIGNE ayant donné pouvoir à Marie-Claude RIOU, Stéphanie POTIER ayant donné pouvoir à Cécile LANDREAU-BONENFANT, Sylvain MESNEL ayant donné pouvoir à Thierry CROCHET, Sandrine BATARD ayant donné pouvoir à Bertrand ISAAC, Marc PITAUD, Audrey NICOU, Delphine LAINARD, Véronique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Dorothée JOINT

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 22 janvier 2024.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 09 janvier et le 05 février 2024 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
Déathlon	2 lampes d'intérieur pour service périscolaire	60,00 €	Commune
Laboratoire Environnement & Alimentation de la Vendée	Analyse matériels et repas restaurant scolaire – Année 2024	622,87 €	Commune
Les Celliers de Grand Lieu	Fourniture boissons cérémonies diverses	1.042,50 €	Commune
BODIN	Réfection voirie lotissement Le Fief du Val Fleuri	5.661,60 €	Lotissement

[DCM n°009-02-2023](#)

Finances – Budget Général – Adoption du compte administratif 2023

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint délégué aux finances, le Conseil municipal examine le compte administratif du Budget Général pour l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses :	1.899.578,48 €
Recettes :	2.497.524,28 €
Résultat de l'exercice 2023 :	597.945,80 €

Section Investissement

Dépenses :	702.397,20 €
Recettes :	1.048.801,44 €
Résultats de l'exercice 2023 :	346.404,24 €
Restes à réaliser en dépenses :	- 389.579,99 €
Restes à réaliser en recettes :	9.893,37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Général.

[DCM n°010-02-2023](#)

Finances – Budget Assainissement – Adoption du compte administratif 2023

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint délégué aux finances, le Conseil municipal examine le compte administratif du Budget Assainissement pour l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses :	131.556,03 €
Recettes :	98.656,08 €
Résultat de l'exercice 2023 :	- 32.899,95 €

Section Investissement

Dépenses :	98.166,37 €
Recettes :	118.999,45 €
Résultats de l'exercice 2023 :	20.833,08 €
Restes à réaliser en dépenses :	- 164.928,71 €
Restes à réaliser en recettes :	30.821,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Assainissement.

[DCM n°011-02-2023](#)

Finances – Budget Lotissement – Adoption du compte administratif 2023

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint délégué aux finances, le Conseil municipal examine le compte administratif du Budget Lotissement pour l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses :	258.417,56 €
Recettes :	94.840,14 €
Résultat de l'exercice 2023 :	- 163.577,42 €

Section Investissement

Dépenses :	273.411,72 €
Recettes :	161.997,14 €
Résultats de l'exercice 2023 :	- 111.414,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Lotissement.

DCM n°012-02-2023

Finances – Budget Général – Adoption du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DCM n°013-02-2023

Finances – Budget Assainissement – Adoption du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

[DCM n°014-02-2023](#)

Finances – Budget Lotissement – Adoption du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

[DCM n°015-02-2023](#)

Finances – Budget Général – Affectation des résultats 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif du Budget Général de l'exercice 2023 ainsi présenté

Section Investissement

Dépenses :	702.397,20€
Recettes :	1.048.801,44 €
Résultat de l'exercice 2023 :	346.404,24 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	- 208.934,92 €
RESULTAT DE CLOTURE :	137.469,32 €
Restes à réaliser en dépenses :	- 389.579,99 €
Restes à réaliser en recettes :	9.893,37 €

Section Fonctionnement

Dépenses :	1.899.578,48 €
Recettes :	2.497.524,28 €
Résultat de l'exercice 2023 :	597.945,80 €

- Décide d'affecter la somme de 147.945,80 € en résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement (002), la somme de 450.000,00 € en section d'investissement (c/1068) et la somme de 137.469,32 € en résultat antérieur reporté en section d'investissement (001).

DCM n°016-02-2023

Finances – Budget Assainissement – Affectation des résultats 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2023 ainsi présenté

Section Investissement

Dépenses :	98.166,37 €
Recettes :	118.999,45 €
Résultat de l'exercice 2023 :	20.833,08 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	106.172,11 €
RESULTAT DE CLOTURE :	127.005,19 €
Restes à réaliser en dépenses :	- 164.928,71 €
Restes à réaliser en recettes :	30.821,60 €

Section Fonctionnement

Dépenses :	131.556,03 €
Recettes :	98.656,08 €
Résultat de l'exercice 2023 :	- 32.899,95 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	198.856,83 €
RESULTAT DE CLOTURE :	165.956,88 €

- Décide d'affecter la somme de 100.000,00 € en résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement (002), la somme de 65.956,88 € en section d'investissement (c/1068) et la somme de 127.005,19 € en résultat antérieur reporté en section d'investissement (001).

DCM n°017-02-2023

Finances – Budget Lotissement – Affectation des résultats 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif du Budget Lotissement de l'exercice 2023 ainsi présenté

Section Investissement

Dépenses :	273.411,72 €
Recettes :	161.997,14 €
Résultat de l'exercice 2023 :	- 111.414,58 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	816.523,77 €
RESULTAT DE CLOTURE :	705.109,19 €

Section Fonctionnement

Dépenses :	258.417,56 €
Recettes :	94.840,14 €
Résultat de l'exercice 2023 :	- 163.577,42 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	- 235.706,57 €
RESULTAT DE CLOTURE :	- 399.283,99 €

- Décide d'affecter la somme de – 399.283,99 € en résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement (002) et la somme de 705.109,19 € en résultat antérieur reporté en section d'investissement (001).

Participation financière à l'Arche de Noé – Exercice 2024

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°021-02-2023 en date du 27 février 2023 qui procédait au renouvellement de la participation financière de la commune à hauteur de 0,50 € (*cinquante centimes*) par an et par habitant à l'association l'Arche de Noé pour la prise en charge des chiens errants et abandonnés.

Il informe que l'association sollicite au titre de l'exercice 2024 le renouvellement d'une participation financière dans les mêmes conditions que celles de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la participation financière de la commune à l'Arche de Noé à 0,50 € (*cinquante centimes*) par habitant au titre de l'année 2024,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024 du Budget Général.

ENVIRONNEMENT ET VOIRIE

Compte-rendu de la Commission « voirie et environnement » du 13 février 2024

En l'absence de Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, Monsieur le Maire, informe que lors de la Commission « voirie et environnement » qui s'est réunie le 13 février 2024, la question de l'éclairage public de la commune a été notamment abordée. Il fait savoir qu'une réflexion est en cours sur les périodes d'extinction des candélabres et sur leur sectorisation afin de concilier sobriété énergétique, sécurité des piétons et des véhicules et économie financière.

Il précise que Monsieur Johann LE CIGNE reviendra présenter en séance du Conseil municipal les décisions qui ont été retenues.

AFFAIRES SCOLAIRES

Compte-rendu de la réunion des membres du CME du 15 février 2024 pour l'organisation d'un circuit découverte dans le cadre du Label « Terre de Jeux 2024 »

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, informe les conseillers municipaux que les membres du Conseil municipal des enfants (CME) se sont réunis le 15 février 2024 afin de travailler à l'organisation d'un circuit découverte autour du thème du cheval au sein de la commune dans le cadre du Label « Terre de Jeux 2024 ».

L'idée est d'organiser un circuit de 2 à 3 kilomètres sur l'le territoire communal qui compterait une dizaine de balise permettant de découvrir la faune et la flore de la collectivité au travers d'une histoire sur un cheval.

Les membres du Conseil municipal des enfants ont une prochaine réunion le 18 mars 2024 afin d'avancer dans ce projet qui devrait se concrétiser d'ici le mois de juin.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la Commission urbanisme du 23 janvier 2024

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission urbanisme lors de sa réunion du 23 janvier 2024.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

N°xx/2024 Consorts PONTOIZEAU à SIPO PHILAM, Le Champs du Moulin,
N°xx/2024 Monsieur DUPONT Alain à Monsieur DE SOUZA Philippe et Madame BONNET Mauricette, 17 Rue du Pré du Temple

Informations :

↳ Deux Gervinoises vont participer au championnat de France de canicross les 09 et 10 mars prochain à LOUPES (33).

Dates à retenir :

Commission Finances : le vendredi 15 mars 2023 à 19h00 salle du Conseil

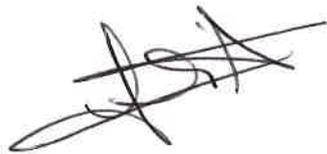
Elections européennes : le dimanche 09 juin 2024

Prochain Conseil municipal à 20h00 : lundi 25 mars 2024

Les dates des Conseils municipaux pour 2024 sont :

- 15 avril, 27 mai, 24 juin
- 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre

La secrétaire de séance,
Dorothee JOINT



Le Maire,
Richard SIGWALT

